



Communiqué de presse

Le 15 décembre 2020

Création d'un indice Taux horaire conducteur transport routier de voyageurs par le Comité National Routier en partenariat avec la FNTV

Le Comité National Routier (CNR) vient de publier sur son site internet www.cnr.fr, un indice nommé « [taux horaire conducteur transport routier de voyageurs](#) ». La parution de cet indice fait suite aux travaux du CNR en partenariat avec la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs (FNTV).

La création de cet indice constitue une avancée majeure pour le transport routier interurbain de voyageurs et permet la mise à disposition de données objectives et neutres sur l'évolution des coûts salariaux du transport de voyageurs, auxquelles pourront se référer les entreprises et les Autorités Organisatrices de la Mobilité.

L'indice CNR « taux horaire conducteur transport routier de voyageurs » mesure les variations mensuelles du taux horaire salarial des conducteurs de TRV prévu dans la convention collective (coefficient 140V, après 5 ans d'ancienneté) depuis avril 2009.

Jean-Sébastien Barrault, président de la FNTV, se dit particulièrement satisfait de cette innovation. « Nos entreprises ont de nombreux contrats pluriannuels, il est donc essentiel pour l'économie du TRV de suivre l'évolution des coûts de revient de façon objective et fiable. Le CNR est reconnu dans tout le transport routier pour produire des indices, utiles et rigoureux. Un tel indice a vocation à être utilisé dans les clauses de revalorisation des marchés.

Je me félicite de cette coopération. C'est un premier pas, important, qui devrait être suivi en 2021 de travaux plus vastes de la part du CNR sur le TRV : études socio-économiques, enquêtes statistiques sur les coûts et conditions d'exploitation, structure de coûts, etc. »

CONTACTS PRESSE

FNTV

Anne-Marie Pouliquen
Responsable communication
Email : anne-marie.pouliquen@fntv.fr
Tel : 01 40 82 62 78

CNR

Alexis Giret
Directeur
Email : a-giret@cnr.fr
Tel : 01 53 59 12 72